

Image not found or type unknown



Cdi clause résolutoire obtention du diplome moniteur educateur

Par **maniche**, le **19/01/2014** à **20:23**

bonsoir ribouldingue, je suis dans le même cas que toi, j'ai signer mon cdi avec clause résolutoire. Je suis actuellement éducateur en cdi mais le soucis que je rencontre est que si au bout de deux ans je ne me suis pas diplômé je crains que mon employeur me licencie, j'ai déjà passer le concours une fois et j'ai échouer, je vais de nouveau passer le concours avec tu peux le comprendre beaucoup de pression, j'espère que ça va aller. rnpourrais tu me donner quelques infos sur ton cas? rnmerci d'avance.